



Takeda France soutient les associations de patients au travers de dons ou de partenariats. Vous êtes une association de patients et vous souhaitez solliciter Takeda pour un don ou un partenariat sur un ou plusieurs de vos projets, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos demandes à l'adresse suivante : [dons-mecenats@takeda.com](mailto:dons-mecenats@takeda.com)

Le comité don et le comité partenariat se réunissent tous les mois aux dates ci-dessous. Les dossiers de demande de don ou de partenariat doivent nous parvenir a minima 15 jours avant la date du comité.

## **DATES DES COMITES DONS ET PARTENARIATS 2021**

13 janvier de 14h à 16h  
10 février de 14h à 15h30  
23 mars de 14h à 16h  
22 avril de 10h à 12h  
27 mai de 10h à 12h  
30 juin de 14h à 16h  
9 septembre de 14h à 16h  
18 octobre de 14h à 16h  
30 novembre de 14h à 16h



## Informations pratiques pour les demandes de soutien

Toute **demande de don** est à adresser à [dons-mecenats@takeda.com](mailto:dons-mecenats@takeda.com)

Une réponse accompagnée d'un formulaire de demande à compléter est renvoyée.

Le formulaire complété est à renvoyer avec :

- Demande écrite de don sur papier à en-tête de l'association, précisant la description du programme de l'évènement (a minima : lieu, date, thèmes, horaires et intervenants/public pressentis) ou du projet, le budget détaillé et ventilé du projet dans son ensemble et le montant demandé à Takeda.
- Formulaire de demande complété.
- Statuts signés de l'association ; contresignés et datés par le Président s'ils ont plus de 2 ans pour confirmation qu'ils sont bien à jour.
- Publication au Journal Officiel de la déclaration à la préfecture.
- Rapport d'activité de l'année écoulée précisant notamment les membres du Bureau élus pour la période et les actions menées par l'association.
- Coordonnées bancaires (RIB) de l'association.

A l'issue du projet/évènement : envoi par l'association d'une attestation confirmant l'utilisation du don conformément au contrat.

Toute **demande de soutien dans le cadre d'un parrainage de projet ou d'évènement** (partenariat) doit être accompagnée des documents suivants :

- Lettre de demande sur papier à en-tête de l'association, précisant le montant souhaité et les contreparties proposées.
- Description du projet ou programme (a minima : lieu, date, thèmes, horaires et intervenants/public pressentis) ou brochure de l'évènement.
- Budget détaillé et ventilé de l'évènement ou du projet.
- Statuts signés de l'association ; contresignés et datés par le Président s'ils ont plus de 2 ans pour confirmation qu'ils sont bien à jour.
- Publication au Journal Officiel de la déclaration à la préfecture.
- Si l'association a mandaté un prestataire pour l'organisation logistique : joindre la lettre d'habilitation, établie sur papier en-tête de l'association (voir NB ci-dessous)
- Coordonnées bancaires (RIB) de l'association.

Takeda peut parrainer des événements, des conférences ou des congrès d'associations de patients. Afin de garantir le respect des normes de Takeda, les objectifs, la réputation et les activités prévues de l'association de patients doivent être évalués avant de fournir le parrainage.

### Précisions complémentaires :

- L'association de patient s'assure que l'ensemble des **documents** qu'elle fournit sont **actualisés**.
- A la lecture de la **lettre d'habilitation** (cas de l'intervention d'un prestataire mandaté), il doit apparaître clairement que :
  - l'association confirme avoir désigné la société XXX pour agir pour son compte dans le cadre de l'organisation de l'événement YYY ;
  - en particulier, en relation avec cet événement YYY, l'association habilite la société XXX pour interagir avec Takeda, signer en son nom et pour son compte le contrat de parrainage avec Takeda et facturer/encaisser pour son compte les sommes versées par Takeda.
- **Frais de gestion.** Afin de préserver l'indépendance des associations, le soutien financier apporté par Takeda ne peut être utilisé pour couvrir les frais de gestion des associations de patients .
- Toutes les demandes d'une association de patients sont revues et évaluées en interne par un comité ad hoc (réunion mensuelle) ; prévoir un délai de réponse maximum de 2 à 3 mois après soumission d'un dossier complet ; en tenir compte pour la soumission d'une demande de soutien d'un événement ou d'un projet.
- **Choix des lieux** - dans le cadre d'événement qu'elle organise et pour lequel l'association de patients sollicite le soutien financier de Takeda, l'association ne doit pas choisir de lieux ostentatoires / luxueux / à connotation « loisir » :
  - enseignes prestigieuses (ex. : hôtel du groupe Lucien Barrière, Relais & Châteaux, Châteauform'...) ou de lieux avec des infrastructures de loisirs tels que casinos, Club Med, golf... ;
  - restaurant étoilé au guide Michelin ... ;
  - lieu culturel (musée...).

Formulaire de demande de don  
Ethique et Compliance

**Veillez compléter le formulaire ci-dessous**

Don demandé par (Nom, prénom, représentant légal/ fonction au sein de l'organisme demandeur) :

Organisme (*Nom*) :

Adresse :

Montant demandé en euros :

Description détaillée du projet pour lequel le don sera utilisé. Toute demande de don qui ne serait pas destinée à un projet précis ne pourra être satisfaite.

Date de réalisation du projet:

**D'autres demandes de dons pour ce projet ont également été faites auprès des organisations ci-dessous:**

Organisation	Montant	Décision (Accord / Refus / En instance)

**Un membre du conseil d'administration ou toute personne ayant un pouvoir d'influence au sein de votre organisme serait-il :**

- Membre ou expert d'une commission gouvernementale en cours d'évaluation d'un produit Takeda ?
- Membre d'un comité d'appels d'offres en cours d'analyse d'une offre de commande publique ou privée Takeda ?
- Autre ? précisez :

Mis en application le : 30/04/2020

**Takeda France**  
112, avenue Kléber  
75116 Paris, France  
T : + 33 (0) 1 40 67 33 00.  
F : +33 (0) 1 40 67 33 01.



<b>Formulaire de demande de don Ethique et Compliance</b>	
---	--

Je déclare que la présente demande de don ci-dessus est conforme à l'ensemble des lois, réglementations et codes de déontologie applicables à l'industrie pharmaceutique et/ou à l'Organisme que je représente.

Signature du demandeur (représentant légal de l'Organisme):	Date :
Coordonnées bancaires pour virement (joindre un RIB):	

**Partie à compléter par Takeda France****Evaluation du Comité dons de Takeda France- Ref don :**

**Accepté**                       **Refusé**

**Motif du refus :**

Mis en application le : 30/04/2020

**Takeda France**  
112, avenue Kléber  
75116 Paris, France  
T : + 33 (0) 1 40 67 33 00.  
F : +33 (0) 1 40 67 33 01.



Formulaire de demande de don  
Ethique et Compliance

Nom / Prénom	Titre	Signature	Date

Mis en application le : 30/04/2020

**Takeda France**  
112, avenue Kléber  
75116 Paris, France  
T : + 33 (0) 1 40 67 33 00.  
F : +33 (0) 1 40 67 33 01.